

# CHARTRE DE PARTICIPATION



**RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE** et les ordres des SIGNALEURS, GENDARMES, ORGANISATION à tout moment. **MAÎTRISEZ** votre vitesse, ne **COUPEZ AUCUN VIRAGE** et **RALENTISSEZ** en zones urbaines.



**NE JETEZ AUCUN DÉCHET** sur la voie publique. Des poubelles sont disponibles à chaque ravitaillement et à l'arrivée.



Des WC sont mis à votre disposition sur les zones de départ/arrivée et aux ravitaillements.  
**INTERDICTION D'URINER** sur la voie public.



Victime ou témoin d'un accident ? Contactez immédiatement le **NUMÉRO D'URGENCE +33 9 72 45 60 02**



**TENEZ À TOUT MOMENT LA DROITE** de la route et roulez en file indienne. N'oubliez pas que vous n'êtes pas les seuls utilisateurs de la voie publique.

**LE NON RESPECT DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA  
LA DISQUALIFICATION IMMÉDIATE DU/DES  
PARTICIPANTS CONCERNÉS**